PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

LOT N°02

SECOND ŒUVRE

maître de l'ouvrage
Préfecture de Seine et Marne
12 rue des Saints Pères – 77000 Melun

opération
Travaux d'aménagement site de Chaussy
3 Place Arthur Chaussy 77000 Melun

référence de l'affaire
RELOGEMENT CITE

date d'édition
21/07/2026

Descriptif des travaux

référence de l'affaire

RELOGEMENT CITE
PREFECTURE DE MELUN - SGCD

lot n°02
SECOND OEUVRE

Table des matières

1. LOTS SECOND OEUVRE....3
1.1 PRESENTATION DU PROJET....3
1.2 CLAUSES ET PRESCRIPTIONS GENERALES....4
1.3 CLAUSES GENERALES....4
1.4 NORMES ET D.T.U....4
1.5 OBLIGATION DE L'ENTREPRENEUR....4
1.6 RESPECT DES CLAUSES GENERALES TOUS CORPS D'ETAT....5
1.7 DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE....5
1.8 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES....5
1.8.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES....5
1.8.2 IMPLANTATION CLOISON HUISSERIE....5
1.8.3 ISOLEMENT ACOUSTIQUE....6
1.8.4 DOCUMENTS A FOURNIR....6
1.8.5 E.X.E - DOSSIER D'EXÉCUTION....6
1.8.6 D.O.E - DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS....6

2 CLOISONS MODULAIRES....7
2.1.1 CLOISON DE DISTRIBUTION EXISTANTE....7
2.1.2 CLOISON DE DISTRIBUTION PLEINE....7
2.1.3 CLOISON DE DISTRIBUTION PLEINE EI 30....7
2.1.4 CLOISON DE DISTRIBUTION VITRÉE SUR ALLÈGE....8
2.1.5 VITROPHANIE DÉCORATIVE....9
2.1.6 PORTE PLEINE ou VITRÉE....9

3 CLOISONS TRADITIONNELLES FAUX PLAFOND....10
3.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES CLOISONS FAUX PLAFONDS....10
3.1.1 CLASSEMENT HYGROMÉTRIQUE DES LOCAUX....10
3.1.2 PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE....11
3.1.3 ÉCHAFAUDAGE....11
3.2 PLATRERIE FAUX-PLAFOND....11
3.2.1 CLOISONS DE DISTRIBUTION....11
3.2.2 FAUX PLAFOND....13
3.2.3 MENUISERIE INTÉRIEURE....14

4 PEINTURE....18
4.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES PEINTURE....18
4.1.1 ÉCHAFAUDAGE....19
4.1.2 PRESCRIPTION MATÉRIAUX....19
4.1.3 RÈGLES GÉNÉRALES D'EXÉCUTION....19
4.1.4 CLAUSES TECHNIQUES D'EXÉCUTION....20
4.2 PEINTURE....22
4.2.1 ÉCHAFAUDAGE....22
4.2.2 REPRISE DE PEINTURE SUR SUPPORT EXISTANT ET PLAQUES DE PLÂTRE CREEES....22
4.2.3 NETTOYAGE....22

5 SOLS COLLES....23
5.1 TRAVAUX DE SOLS....23

6 Douche LTA....24

Descriptif des travaux

référence de l'affaire

RELOGEMENT CITE
PREFECTURE DE MELUN - SGCD

lot n°02
SECOND OEUVRE

6.1 TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'UNE DOUCHE.....24

7 DIVERS.....27
7.1 TRAVAUX DIVERS.....27

1.LOTS SECOND OEUVRE

1.1 PRESENTATION DU PROJET

Le présent document à pour but de décrire les travaux de second œuvre pour l'aménagement des bâtiments B, C, E et LTA du site de Chaussy situé 3 place Arthur Chaussy à Melun.
Le bâtiment B d'une surface de 4000 m² est constitué d'un RDC, de 4 niveaux et un sous-sol, Le bâtiment C d'une surface de 2217 m² est constitué d'un RDC, de 2 niveaux et un sous-sol. Le RDC du bâtiment E d'une surface d'environ 260 m². Une partie du RDC du bâtiment LTA d'une surface de 620 m² environ.
Dans le bâtiment B il est prévu des travaux de cloisonnement et décloisonnement, des reprises de peintures pour les cloisons déposées. Ces travaux ont pour but de créer des bureaux, des espaces de travail et des locaux techniques.
Dans le bâtiment C il est prévu des travaux de cloisonnement et décloisonnement, des reprises de peintures pour les cloisons déposées. Ces travaux ont pour but de créer des bureaux, des espaces de travail et des locaux techniques. Un accueil du public sera aménagé au RDC du bâtiment C, celui-ci sera constitué de box d'accueil ouvert ou fermé, d'un bloc sanitaire avec un sanitaire mixte et un sanitaire PMR.
Dans le LTA, il sera créé un laboratoire d'une surface de 45 m², il sera mis en œuvre des cloisons, de faux plafonds, une douche, la pose d'un sol plastique, des faïences dans la douche, la fourniture de menuiseries intérieures.

Le titulaire du présent lot doit :

- La dépose de l'existant non conservé
- La création de baie dans les cloisons conservées
- Le bouchement des baies dans les cloisons existantes
- La fourniture et pose de cloisons modulaires vitrées sur allège ou pleines nécessaires à l'aménagement
- La fourniture et pose de cloison en plaque de plâtre au RDC du bâtiment C et du labo du LTA
- La fourniture et pose de portes pleines compris poignées et canons européens
- La reprise de peinture sur les murs ou cloisons sur lesquels sont actuellement implantés des cloisons.
- La peinture sur les cloisons ou doublage créés
- La modification des plafonds si nécessaire
- La démolition de cloisons, faux plafonds et portes pour la création d'un bloc sanitaire au RDC
- La fourniture et pose de cloisons et portes pour la création d'un sanitaire PMR, un sanitaire mixte et le labo du LTA
- La fourniture et pose d'un faux plafond dans les sanitaires et le labo du local LTA
- Les travaux de peinture dans le bloc sanitaire créé au RDC du bâtiment C compris crédence en faïence au dessus des lavabos ou laves mains
- Les travaux de peinture dans les salles de réunion du bâtiment E compris radiateurs et menuiseries bois
- Les travaux de peinture des cloisons en plaque de plâtre créées dans le labo du LTA
- La pose de faïence dans la douche du labo et la crédence du lavabo
- la fourniture et pose des mobiliers sur mesure des box d'accueil du public
- La création des locaux techniques dans les bâtiments
- La réfection des sols des salles de réunions du bâtiment E

Le lot électricité se charge de la dépose des installations électriques et des incorporations dans les ouvrages mis en œuvre.
Le lot CVC se charge des modifications sur les installations de climatisation et ventilation, la mise en œuvre de ventilation, des créations

ou modifications des réseaux de plomberie EU et Eau potable, de la fourniture et pose des équipements sanitaires.

1.2 CLAUSES ET PRESCRIPTIONS GENERALES

1.3 CLAUSES GENERALES

Les clauses et prescriptions énoncées ont un caractère général et elles demeurent implicitement applicables dans le cas d'ouvrage en "variantes" ou d'ouvrages modifiés le cas échéant. Les différents chapitres ci-dessous, du présent document, ont un caractère complémentaire et l'entrepreneur ne pourra en aucune façon, en cas de divergences éventuelles, les opposer entre eux. En cas de divergences éventuelles entre plusieurs documents, l'entrepreneur devra répondre aux documents les plus contraignants pour lui.

1.4 NORMES ET D.T.U

Les ouvrages entrant dans la composition du présent lot seront réalisés conformément aux dispositions des Documents Techniques Unifiés, ainsi qu'aux Normes et Prescriptions de mise en Oeuvre des fabricants et notamment :

D.T.U DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES
- D.T.U en vigueur à la date du lancement de la consultation et plus

NORMES
- Normes françaises et européennes : ensemble des normes homologuées éditées à la date du lancement de la consultation et plus

PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE
- prescription de mise en œuvre des fabricants et avis techniques

1.5 OBLIGATION DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur du présent lot se doit :
- de mettre en œuvre des matériaux de première qualité
- de procéder à une mise en œuvre suivant les règles de l'art, les DTU et les prescriptions du fabricant
- de produire à la demande du MAÎTRE D'OUVRAGE, toutes les justifications sur la provenance et la qualité des matériaux utilisés.

L'entrepreneur du présent lot est tenu de s'assurer du parfait achèvement de ses travaux, sachant d'une part que le dossier d'appel d'offres n'est en rien limitatif et ne peut en aucune façon déroger aux règles de l'art, et d'autre part que l'entrepreneur est à même de palier toute erreur ou omission du fait de sa qualification.
De ce fait, l'entrepreneur ne pourra prétendre à aucun règlement en plus value, ni se dérober devant l'obligation de conformité de ses installations.

L'entrepreneur effectuera tous les relevés nécessaires sur place pour l'établissement de ses détails d'exécution et de construction, de même qu'il vérifiera avant toute commande que les matériels conviennent dans leurs modèles, leurs dimensions et leurs dispositions pour les emplacements prévus et leur accès.

L'entrepreneur du présent lot devra, pendant l'exécution des travaux, les vérifications techniques qui incombent à chacun des constructeurs énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, et devra par conséquent communiquer à l'Architecte et au Bureau de Contrôle les renseignements suivants :
- nom de la personne chargée des vérifications techniques, notamment sur chantier,

- liste des vérifications envisagées pour s'assurer de la bonne exécution de chacun des ouvrages,
- formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.

1.6 RESPECT DES CLAUSES GENERALES TOUS CORPS D'ETAT

SO.

1.7 DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le présent dossier comporte un cadre de décomposition du prix global et forfaitaire. Il est rappelé que les devis descriptifs, ont pour objet de développer et de préciser les indications des plans concernant les ouvrages que l'entrepreneur s'engage à réaliser à prix global et forfaitaire. L'énumération et la description des ouvrages telles qu'elles sont prévues dans le descriptif ne présentent aucun caractère limitatif et l'entrepreneur du présent corps d'état devra le complet et entier achèvement de ses ouvrages, les fournitures et façons accessoires indispensables à cet achèvement et au parfait fonctionnement des installations projetées et traitées à forfait.

Le devis quantitatif et estimatif de l'entrepreneur accompagnant la soumission générale, devra être conforme au DPGF fourni à l'appel d'offres et en suivre rigoureusement son ordre de présentation par chapitre et article, ces articles devant être détaillés par prix unitaire d'ouvrage élémentaire. Ce document devra obligatoirement être complété totalement avec les quantités et les prix unitaires et globaux.

Les Entrepreneurs auront la faculté de compléter éventuellement ce document par des postes qu'ils jugeraient nécessaires mais sans modifier le document de base, en les portants spécifiquement en additif et/ou à la fin de l'offre. Le non-respect de ces clauses pourrait conduire au rejet de l'offre de l'Entrepreneur.

Les Entrepreneurs qui auront soumissionné seront dans tous les cas censés avoir pris connaissance du lieu et de l'emplacement des travaux à réaliser, et s'être informés auprès des représentants du Maître d'Ouvrage de toutes les conditions pouvant influer sur les fournitures et leur mise en œuvre.

1.8 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

1.8.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Les cloisons doivent être spécifiquement amovibles.
Les cloisons seront de type aluminium tubulaire laqué avec remplissage soit :
- en panneaux pleins finition à couvre joints ou bord à bord suivant la description du CCTP.
- en panneaux vitrés 2 faces montés sur allèges suivant la description du CCTP. avec lisses basses et hautes permettant interchangeabilité

Leur pose et dépose devront être possible dans un minimum de temps et sans apporter ni modifications ni retouches aux éléments adjacents, tout en préservant la stabilité mécanique.
La fixation sera réalisée par chevilles aux sols et au mur avec interposition d'une semelle d'étanchéité.
Les lisses permettront de rattraper les hors niveaux et faux aplombs (+/- 12,5 mm). Les éléments de réglage devront pouvoir sans difficulté la réadaptation d'une ligne de cloisonnement.
Les portes seront inscrites dans des modules de conception et de largeur identiques aux autres modules afin de faciliter l'interchangeabilité.
La filerie devra pouvoir circuler dans l'âme de la cloisons horizontalement et verticalement. La constitution de la cloison devra permettre l'incorporation de boîtiers de prise de connexions à encastrer.

1.8.2 IMPLANTATION CLOISON HUISSERIE

L'implantation des cloisons sera à la charge de l'entrepreneur du présent lot. La vérification des cotes sur site est à prévoir

par le présent lot.

1.8.3 ISOLEMENT ACOUSTIQUE

Une tolérance de Rw+C = -1 dB sera autorisée en exécution chantier.

1.8.4 DOCUMENTS A FOURNIR

1.8.5 E.X.E - DOSSIER D'EXÉCUTION

Dans les quinze jours suivant la notification du marché, l'entrepreneur soumettra au Maître d'ouvrage pour validation :

PLAN D'EXÉCUTIONS
- les plans d'exécution et de calepinage
- les détails des fixations, du traitement des angles, du passage des réseaux électriques dans les cloisons.

FICHES ET DOCUMENTS TECHNIQUES
les fiches, documents techniques et avis techniques relatifs aux matériaux et procédés utilisés et notamment :
- fiche technique des profilés de cloisons tous types et détails de fabrication des éléments
- fiche technique de l'isolant
- fiche technique des vitrages
- fiche technique des différents éléments de quincailleries
- fiche technique des sols
- fiche technique des peintures
- fiche technique des revêtements muraux
- fiche technique de la vitrophanie + modèle choisi
- fiche technique des menuiseries compris PV CF

ÉCHANTILLONS
les échantillons des matériaux prescrits et permettant de définir les choix de finitions :
- profilés
- parements
- vitrages
- quincailleries
- vitrophanie
- etc...

D'une manière générale, l'entrepreneur fournira, sur demande du maître d'œuvre, l'ensemble des éléments nécessaire à la parfaite exécution des prestations du présent lot. Ces éléments devront être valider par le maître d'œuvre et le bureau de contrôle avant tout début d'exécution.

1.8.6 D.O.E - DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS

A la fin du chantier, l'entrepreneur devra remettre au Maître d'Ouvrage le dossier des ouvrages exécutés (D.O.E) : Il sera constitué notamment :
- plans et documents de recollement (fiches techniques, avis techniques, etc...) des ouvrages exécutés
- notices de fonctionnement et d'entretien des matériels et matériaux mis en œuvre
- procès verbaux des essais
- dossier des interventions ultérieures, constitué suivant les directives du coordinateur "Santé Sécurité".

Ces documents seront impérativement remis avant la réception des ouvrages. La remise de ces documents en 3 exemplaires papiers avec 1 clé USB dans chaque exemplaire, fait partie intégrante du marché qui ne pourra être soldé qu'après validation des ces documents remis à l'architecte.

Les pénalités applicables pour retard dans l'exécution du marché s'appliquent donc intégralement pour la remise des ces documents. En cas de non remise de ces documents dans les délais fixés ci-dessus, ces documents pourront être établis aux frais de l'entreprise par la personne désignée par le Maître de l'ouvrage. Le coût d'établissement de ces documents sera alors retenu sur les sommes dues à l'entreprise en sus des pénalités au CCAP.

2 CLOISONS MODULAIRES

2.1.1 CLOISON DE DISTRIBUTION EXISTANTE

Modifications ou dépose des cloisons existantes comprenant :

- Déposes pour réemploi
- Déposes et mise en décharge

Localisation :

- Bâtiment B, C et E

2.1.2 CLOISON DE DISTRIBUTION PLEINE

Fourniture et mise en œuvre de cloisons amovibles et démontables certifiées CERFF, d'épaisseur de 103mm, à ossature aluminium tubulaire laquée, comprenant :
OSSATURE :
- lisses aluminium avec joints d'étanchéité à lèvres souples aux sols, murs et plafonds (sous faux plafond) d'une hauteur visible inférieure ou égale à 40 mm.
- montants en aluminium fixés au sol et au plafond par embouts télescopiques.
- traverses intermédiaires.
- réservations pour incorporation de boîtiers de prise de connexions à encastrer et intégrations d'équipements spécifiques.
- teinte RAL au choix de l'architecte.

PANNEAUX :
- panneaux agglomérés de 1200 mm, recouvert mélaminé aux deux faces.
- décor : finition mélaminée aux deux faces
- isolant laine minérale de 75 mm, type suivant PV acoustique du fabricant + masse viscoélastique suivant les besoins
- pose : bord à bord.
- teinte des décors au choix de l'architecte

INDICE D'AFFAIBLISSEMENT ACOUSTIQUE :
- Rw+C : 48 dB

- CARACTÉRISTIQUES :

- marque : ABCD INTERNATIONAL ou techniquement équivalent
- type : SATINE
- épaisseur totale : 77 mm
- pose : sous faux plafonds

Localisation :

- cloisons de distributions pleines suivant indications des plans bâtiment B, C et LTA
- Boxes du hall d'accueil

2.1.3 CLOISON DE DISTRIBUTION PLEINE EI 60

Fourniture et mise en œuvre de cloisons modulaires coupe feu 1H ou 1/2H suivant plan.
Cloisons type Universel 72 ou 98 de marque ABCD ou équivalent

DESCRIPTIF TECHNIQUE
- Cloison démontable à couvre-joints, ossature acier et finition aluminium avec des performances de résistance au feu de EI30 à EI60, de 83 mm d'épaisseur (2 peaux : EI30) ou de 110 mm d'épaisseur (4 peaux : EI60).

- Hauteur maximale : 3000 et 3600 mm (selon épaisseur et PV).
- Ossatures intérieures en acier galvanisé.
- Profils aluminium extérieurs : anodisé argent ou laqués RAL.
- Configurations multiples : plein toute hauteur en Universel® 72 (classement EI30), plein tout hauteur en Universel® 98 (classement EI60), intégration de châssis vitrés avec classement de résistance au feu jusqu'à EI60 dans l'Universel® 98.
- Lisses hautes et lisses basses ouvertes ou fermées de 40 x 5 mm.
- Couvre-joints plats de 40 x 1,5 ou 40 x 5 mm, couvre-joints Oméga de 40 x 1,5 mm.
- Huisseries acier ou bois.
- Couvre-joints d'angle droit.
- Doublage de mur aspect identique à la cloison.

Modules pleins :
- Universel® 98 classement EI60 : 4 parements en plaques de plâtre BF 13 dont 2 plaques brutes intérieures et 2 plaques revêtues vinyle extérieures. Isolation par laine minérale de 45 mm.
- Intégration d'appareillages électriques (prises et interrupteurs) dans parties pleines selon PV.

Portes battantes :
- Porte bois âme pleine stratifiée de 40 mm d'épaisseur.

Résistance au feu :
- Universel® 72 : cloison pleine 2 peaux : EI30.
- Universel® 98 : cloison pleine 4 peaux : EI60.

Bloc-porte bois dans l'Universel® 98.
- 1 ou 2 vantaux, simple ou double action : EI30 compris ferme porte

Affaiblissement acoustique :
- Cloison pleine : RW = de 41 à 50 dB.

2.1.4 CLOISON DE DISTRIBUTION VITRÉE SUR ALLÈGE

Fourniture et mise en œuvre de cloisons amovibles et démontables certifiées CERFF vitrées sur allège, épaisseur suivant existant, à ossature aluminium tubulaire laquée, comprenant :

OSSATURE :
- lisses aluminium avec joints d'étanchéité à lèvres souples aux sols, murs et plafonds. (sous faux plafond) d'une hauteur visible inférieure ou égale à 40 mm.
- lisses hautes
- montants en aluminium fixés au sol et au plafond par embouts télescopiques.
- traverses intermédiaires.
- réservations pour incorporation de boîtiers de prise de connexions à encastrer et intégrations d'équipements spécifiques.
- teinte RAL : Blanc

. VITRAGE :
- double vitrage suivant la localisation, feuilleté 1200mm
- épaisseur suivant dimensions, normes et performance acoustique demandée
- parcloses (suivant le cas)
- éléments visuels de vitrophanie suivant indications à l'article vitrophanie
- pose : bord à bord, sans montants intermédiaires, sans poteaux dans les angles, angles chanfreinés

INDICE D'AFFAIBLISSEMENT ACOUSTIQUE :
- Rw+C = 40 à 47 dB suivant localisation

- CARACTÉRISTIQUES :

- marque : ABCD INTERNATIONAL ou techniquement équivalent
- type : ID2
- épaisseur totale : 77 mm environ
- pose : sous faux plafonds

Localisation :
- cloisons de distributions pleines suivant indications des plans bâtiment B, C et E
- Boxes du hall d'accueil

01.1.1.1 Rw+C > 33 dB

Localisation :

- cloisons vitrées entre bureaux et locaux divers

01.1.1.2 Rw+C > 42 dB

Localisation :

- cloisons pleines entre bureau ou locaux divers

2.1.5 VITROPHANIE DÉCORATIVE

Conception, fourniture et pose de films décoratifs en pleine surface sur la face extérieure des vitrages des cloisons vitrées.
Compris toutes sujétions de pose compte tenu de la nature des supports.

- CARACTÉRISTIQUES :

- dimensions : suivant indications des plans et dessin joint au CCTP
- type : suivant dessin joint au CCTP
- aspect : dépoli
- teinte : couleurs différentes selon chaque service

Localisation :

- au droit de l'ensemble des cloisons de distributions vitrées sur allège du présent lot, jusqu'à une hauteur de 2,00 m.

2.1.6 PORTE PLEINE ou VITRÉE

Fourniture et pose de bloc porte à âme pleine comprenant :
HUISSERIE
- huisserie en aluminium laqué avec joint isophonique sur le pourtour de l'huisserie
PORTE 1 OU 2 VANTAIL
- porte à âme pleine stratifiée épaisseur 40mm, revêtues 2 faces stratifiées, chants alaisés vernis
- Porte bi-affleurante vitrée épaisseur 73 mm.
- paumelles en aluminium laqué, nombre suivant poids et épaisseur de la porte
- rainure basse et joint balai à double lèvres
- finition : stratifié, au choix du maitre d'ouvrage
- performance acoustique : Rw+C > 30 dB
CONDAMNATION
- gache inox
- coffre à larder bec de canne
- cylindre européen ou techniquement équivalent.
- crémone sur le vantail semi fixe
GARNITURE
- béquille double et plaque type LINOX marque " VACHETTE " ou techniquement équivalent.
- butée de porte aluminium
ACOUSTIQUE
- performance acoustique Rw+C > 30 dB
DIMENSIONS
- suivant sous articles ci-après

Localisation :

- portes au droit des cloisons de distributions des locaux :

- tous locaux suivants plans du bâtiment B, C et E

2.1.6.1 1V - 0.93 X 2.04

2.1.6.2 PORTE 2V - 2 X 0.93 X 2.04

2.1.6.3 1V - 0.93 X 2.04 COUPE FEU 1/2H

Suivant plan

2.1.6.4 PORTE 2V - 2 X 0.93 X 2.04 COUPE FEU 1/2H

Suivant plan

3 CLOISONS TRADITIONNELLES FAUX PLAFOND

3.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES CLOISONS FAUX PLAFONDS

3.1.1 CLASSEMENT HYGROMÉTRIQUE DES LOCAUX

Le titulaire du présent lot devra prendre en compte le classement hygrométrique des locaux suivant le cahier du CSTB N3567 - Mai 2006 mettant en avant :

- type EA - Faible hygrométrie : Locaux secs ou faiblement humides
exemple : chambres, bureaux, circulations

- type EB - Hygrométrie moyenne : Locaux moyennement humides
exemple : salles de classes, local avec un point d'eau, celliers chauffés, cuisines privatives

3.1.2 PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des ouvrages du présent lot répondra aux prescriptions ci après.

PROTECTION ET NETTOYAGE
L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions pour protéger, lors de l'exécution de ses travaux, tous les ouvrages pouvant être tachés. Après finition et après exécution des raccords, tous les ouvrages qui n'auraient pas ou imparfaitement été protégés, seront parfaitement nettoyés, dans le cas d'ouvrages en bois apparent, les protections devront être absolument efficaces, aucune projection ni souillure n'étant tolérée. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les locaux seront immédiatement nettoyés, les sols seront grattés et soigneusement nettoyés de tous déchets pouvant nuire à une parfaite adhérence des revêtements de sols prévus. Tous les déchets de plâtre et autres décombres, en provenance des travaux, seront sortis de bâtiment et enlevés à la décharge publique.

RACCORDS DIVERS
Dans le cadre de son marché, l'entrepreneur du présent corps d'état, devra implicitement :
- l'exécution de tous les raccords de percements, de scellements, tranchées, etc... afférents aux ouvrages des autres corps d'état.
- tous les calfeutrements, garnissages, solins, etc... nécessaires au droit des menuiseries, huisseries, canalisations ou autres.
- tous les raccords de finition en rives.

IMPLANTATION DES CLOISONS
L'implantation des cloisons minces sera à la charge de l'entrepreneur du présent lot. Cette implantation sera matérialisée au sol par 2 traits parallèles, dont l'écartement correspondra strictement à l'épaisseur de la cloison prévue.
Les huisseries seront implantées par le lot Menuiserie et posées par le présent lot dans le cadre du tracé au sol des cloisons visées ci-dessus.

TOLÉRANCE
Les tolérances de pose sont les suivantes:
SUR CLOISONS
- implantation: +/- 5mm
- aplomb: +/- 5mm sur une hauteur d'étage
SUR PLAFOND
- planéité sous règle de 2m: +/- 3mm

RÉSERVATIONS EN FAUX PLAFOND
L'entrepreneur du présent lot devra en temps utile, se mettre en accord avec l'électricien et le chauffagiste, afin que soient réservés les emplacements de luminaires, leurs suspentes, les bouches de ventilation ou autres, les sorties de fils etc... Les découpes pour encastrement divers (éléments de lustrerie etc...) sont à la charge du présent lot. Il devra adapter ses structures primaires et secondaires aux contraintes qui pourraient en résulter des éléments (gaines etc...) situées dans le plénum du plafond.

3.1.3 ÉCHAFAUDAGE

L'entreprise du présent lot comprendra dans son offre tous les échafaudages, plateforme individuelle roulante et protections nécessaires à la réalisation de ses ouvrages. Le travail en hauteur sur escabeau est totalement proscrit et donne lieu à des pénalités prévues au titre du CCAP.

3.2 PLATRERIE FAUX-PLAFOND

3.2.1 CLOISONS DE DISTRIBUTION

3.2.1.1 INTERVENTION SUR L'EXISTANT ET CRÉATION

DÉMOLITION

Intervention sur cloison existante pour la démolition. Comprendre :

Dépose :
- Découpe avec soin de la cloison à 0.40m env du bâti de porte
- Dépose des cloisons et portes
- Enlèvement des gravois à la décharge publique

CONDAMNATION D'OUVERTURE EXISTANTE OU CRÉATIONS DE CLOISONS

Intervention sur cloison existante pour la fermeture d'une baie libre. Comprendre :

Dépose :
- Découpe avec soin de la cloison si nécessaire
- Dépose des plaques et ossature si besoin
- Enlèvement des gravois à la décharge publique

Nouveau :
- Pose en tant que de besoin d'ossature neuve
- Pose de plaques de plâtre type placostil, compris finitions, épaisseur 72 ou 98 mm
- Fourniture de blocs portes isoplanes de 2,04x0,93 m

Localisation : bloc sanitaires RDC du bâtiment C, labo LTA

CRÉATION D'OUVERTURE EN CLOISONS

Intervention sur cloison existante pour dépose de cloison pour création de bloc-porte.

Comprendre :

Dépose :
- Découpe avec soin de la cloison à 0.40m env du bâti de porte
- Dépose des plaques et ossature si besoin
- Enlèvement des gravois à la décharge publique

A nouveau :
- Pose en tant que de besoin d'ossature neuve
- Pose du nouveau bâti de porte fourni par le présent lot
- Pose de plaques de plâtre, compris finitions, au droit de la création d'ouverture Note : conception identique à la cloison existante

Localisation : Bâtiment B et C

POSE DE DORMANTS

L'entrepreneur du présent lot aura à charge la pose des dormants en cloisons sèches. Ces dormants et huisseries seront livrés par le présent lot et stockés à chaque niveau, elles seront repérées ou étiquetées par rapport à un plan de localisation.

OUVRAGES DIVERS

JOINT D'ÉTANCHÉITÉ A L'AIR
Réalisation d'un joint silicone en périphérie des cloisons et doublages sur supports hétérogènes assurant l'étanchéité à l'air, de type Sika Seal ou équivalent. Mesure complémentaire aux prestations d'étanchéité à l'air déjà prévus en doublage et plafond.

Localisation :
- au droit de l'emprise projet

RACCORD AU DROIT DES DÉMOLITIONS
Réalisation d'enduit plâtre en raccord au droit des démolitions, compris toutes sujétions permettant un bon accrochage de l'enduit compte tenu de la nature du support.

Localisation :
- provision à valoir : 20 m2

PROTECTION ANGLE SAILLANT
Protection des angles saillants par profilés métalliques suivant prescriptions du fabricant. Les profilés plastiques sont refusés.

3.2.2 FAUX PLAFOND

3.2.2.1 ADAPTATION DES PLAFONDS, FAUX PLAFOND EN DALLES LOCAUX EXISTANTS

L'entreprise du présent lot aura à charge les interventions suivantes sur les plafonds suspendus existants. Ces travaux comprennent :

DÉPOSE / REPOSE POUR INTERVENTION DES LOTS TECHNIQUES OU PRESENT LOT
- dépose (dalles + ossatures) et repose pour intervention des lots techniques ou présent lot en plénum dans les bâtiments B et C, pour les travaux de modification du hall.

DÉPOSE / REPOSE + ADAPTATION BLOC SANITAIRE
- Démolition partielle et adaptations, dépose de faux plafond (dalles + ossatures si besoin) et remise en place au droit des cloisonnements à supprimer, modifier ou créer. Adaptation suivant le cas de l'ossature, réalisation des raccords.

Prévoir en complément :
- la provision de remplacement d'ossatures pouvant être abîmées sur la base de 20% de la surface concernée par ces interventions
- la fourniture et pose de dalles neuves identique à l'existant sur la base de 20% de la surface concernée par ces interventions

Méthodologie indicative à prendre en compte pour le chiffrage suivant indications des plans maîtrise d'ouvrage. En complément, toutes déposes supplémentaires jugées utiles par le présent lot devra être prévues par l'entreprise dans son offre. Compris toutes sujétions d'intervention.

- CARACTÉRISTIQUES DU FAUX PLAFOND EXISTANT

- type : Existant
- dimensions : 600 x 600
- ossature : dito existant
- épaisseur : dito existant
- teinte : dito existant

3.2.2.1.1 DÉPOSE / REPOSE POUR INTERVENTION DES LOTS TECHNIQUES

Localisation :
- Circulation bâtiment B et C, tous niveaux pour passage des câbles et pose de chemin de câbles.

3.2.2.1.2 COMPLÉMENT DE FAUX PLAFOND SELON NOUVEL AMÉNAGEMENT + PROVISION REMPLACEMENT

Localisation :
- Blocs Sanitaires bâtiment C, locaux techniques bâtiment B et C, labo du LTA et salles de réunion bâtiment E

3.2.2.2 PLAFOND EN DALLES 600 x 600

Fourniture et pose sur ossature métallique apparente laquée de plafond en panneaux acoustiques en laine de roche, autoportant. Compris toutes sujétions de fixations, ossature primaire, ossature secondaire, suivant prescriptions du fabricant..

- CARACTERISTIQUES :

- marque : ROCKFON ou techniquement équivalent
- type : idem existant
- dimensions : 600 x 600 mm
- épaisseur : suivant existant
- teinte : blanc
- ossature : T24
- teinte : blanc
- classement au feu : A2-s1,d0 (EN 13501-1)
- absorption acoustique : aW 0.90

Localisation : Bâtiment B et C, bloc sanitaires bâtiment C, circulation, locaux techniques, labo LTA

3.2.3 MENUISERIE INTÉRIEURE

3.2.3.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES MENUISERIE INTÉRIEURE

PRESCRIPTION MATÉRIAUX

QUALITÉ DES BOIS
Les bois à employer pour l'exécution des différents ouvrages devront correspondre aux classements d'aspect des normes

NF B 53.501 - B 53.502 et B 53.503 et B 54.170.
Le présent C.C.T.P. prévoit trois catégories de bois suivant le cas, à savoir :
- bois de choix pour rester apparent (spécifications explicites ci-après)
- bois ordinaire pour rester apparent (spécifications explicites ci-après)
- bois ordinaire pour être peint (tous les autres bois sans spécification explicite ci-après Ces différentes catégories de bois devront correspondre aux classements suivants :

ESSENCE - BOIS DEVANT RESTER APPARENT - BOIS POUR ÊTRE PEINT
Feuillu dur - choix exceptionnel - 1er choix - 2ème choix
Sapin et épicéa - hors choix - 1er choix - 2ème choix
Pin maritime - hors classe - classe "A" - classe "B"
Contreplaqué - classe "A" - classe "I" - classe "II"
Pour les ouvrages en bois devant rester apparents, les bois devront être appareillés de ton.

Les bois à employer pour les différents ouvrages devront répondre aux conditions de la norme NF B 53.310, notamment au chapitre IV en ce qui concerne les caractéristiques technologiques, et au chapitre V en ce qui concerne les caractéristiques physiques et plus particulièrement l'état d'humidité.
L'entrepreneur devra pouvoir faire la preuve à toute demande du Maître d'ouvrage, que les bois employés répondent bien aux spécifications ci-dessus. Dans le cas contraire, le Maître d'ouvrage pourra exiger le contrôle par le C.T.B. des bois considérés suivant les méthodes fixées par les normes au frais de l'entrepreneur. En ce qui concerne l'état d'humidité des bois, le contrôle pourra se faire à l'aide d'un hygromètre électrique étalonné. En cas de contestation, les résultats obtenus par la méthode de la norme NF B 51.004 feront foi.

QUINCAILLERIES
Les quincailleries seront conformes au D.T.U. 36.1 articles 5.0 à 5.45 inclus. Les Serrures devront répondre aux normes de qualité exigées pour le label "NF SNFO-I", dont elles porteront l'estampille. Les articles de quincaillerie devront être de première qualité.

PORTES
Les portes intérieures comprendront toujours le dormant et le ou les vantaux ouvrants sauf description contraire ci-après. Les portes seront ouvrantes en feuillure. Celles à deux vantaux comporteront une batte de 40 x 18 mm sur les deux faces. Les ouvrages comporteront toutes les feuillures, moulures, etc... et seront munis de tous les éléments accessoires nécessaires.
En ce qui concerne les portes isoplanes, il est formellement stipulé que l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des portes isoplanes agréées au label C.T.B. et conformes aux normes NF-P 23.303 et NF-P 23.301.

PRESCRIPTION DE FABRICATION

DIMENSIONNEMENT DES ÉLÉMENTS
Les épaisseurs et dimensions des bois devront être déterminées par l'Entrepreneur en fonction des dimensions de l'ouvrage, du type d'ouvrant (s), du type de ferrage (apparent ou encastré) et en tenant compte de la position et de l'emplacement de l'ouvrage, de manière à assurer et garantir dans tous les cas, une parfaite rigidité et une résistance suffisante, compte-tenu des efforts que l'ouvrage aura à subir du fait de sa fonction, de son utilisation, des effets du vent, de la manœuvre des ouvrants, du travail du bois, etc...
Pour les ouvrages dont les dimensions des bois sont indiqués ci- après au présent C.C.T.P., elles s'entendent comme des dimensions minimales données à titre indicatif, et il appartiendra à l'Entrepreneur de contrôler ces dimensions dans les conditions fixées au 1er paragraphe ci-dessus.
Dans le cas ou certaines de ces sections de bois s'avéreraient insuffisantes, l'Entrepreneur aura à prévoir des bois de dimensions supérieures, et il devra en tenir compte lors de l'établissement de son offre.

JEUX DES ÉLÉMENTS / FONCTIONNEMENT
Les parties mobiles, vantaux, châssis, etc... des menuiseries devront se mouvoir sans difficulté, et joindre entre elles ou avec les parties fixes, bâtis, dormants, etc... avec un jeu calculé pour ne pas excéder avant peinture les indications de l'article 3.162 du D.T.U. 36.1
Pour les menuiseries ne devant pas être peintes, le jeu sera de 0.5 mm avec tolérance de 0.5 mm sur 1/10 du pourtour.
Après la pose, le fonctionnement et la manœuvre des parties mobiles devront être parfaits.
Pour la livraison des ouvrages (réception), l'Entrepreneur devra revérifier entièrement le fonctionnement de toutes les parties mobiles, ainsi que la manœuvre et le fonctionnement de toutes les quincailleries et éléments de ferrage, afin de garantir un fonctionnement aisé de tous les ouvrants.

PROTECTION INSECTICIDE FONGICIDE

Sur les menuiseries en bois, la couche d'impression sera appliquée par l'Entrepreneur de peinture avant pose des ouvrages à l'atelier du menuisier ou en cas d'impossibilité sur le chantier, dans un local clos réservé à cet usage.
Le menuisier aura uniquement à sa charge le cas échéant, l'application d'une couche d'impression à l'huile de lin sur les parties assemblées des ouvrages non accessibles après coup. Tous les ouvrages métalliques ainsi que toutes les pièces de ferrage, sauf ceux en métaux non oxydables, devront être livrés munis d'une couche primaire de protection contre la corrosion en minium de plomb.

ÉTAT DE LIVRAISON
Sur les menuiseries en bois, la couche d'impression sera appliquée par l'Entrepreneur de peinture avant pose des ouvrages à l'atelier du menuisier ou en cas d'impossibilité sur le chantier, dans un local clos réservé à cet usage.
Le menuisier aura uniquement à sa charge le cas échéant, l'application d'une couche d'impression à l'huile de lin sur les parties assemblées des ouvrages non accessibles après coup. Tous les ouvrages métalliques ainsi que toutes les pièces de ferrage, sauf ceux en métaux non oxydables, devront être livrés munis d'une couche primaire de protection contre la corrosion.

FEUILLURE VITRAGE / PARE-CLOSE
En ce qui concerne les feuillures pour verres, les spécifications de l'article 3.215 du D.T.U. 36.1 sont intégralement applicables, sauf éventuellement en ce qui concerne le parement sur lequel elles seront disposées.
Comme prévu ci-après, toutes les menuiseries comporteront des parecloses. Ces pare-closes seront toujours de même essence de bois que les menuiseries sur lesquelles elles seront posées. Elles seront munies de vis de fixation et seront mises en place sur les menuiseries par le présent lot, et fixées provisoirement. Lors de la mise en place des vitrages, le vitrier aura à démonter ces pare-closes, et il en assurera la pose et la fixation définitive.

PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE

IMPLANTATION
Par dérogation à l'article 4.23 du D.T.U. 36.1 l'implantation des huisseries sera à la charge du présent lot, après que l'Entrepreneur chargé du montage des cloisons, ait procédé au traçage des cloisons au sol.

L'implantation et la pose des huisseries et bâtis répondra aux conditions suivantes:

- dans les cloisons sèches : à la charge du présent lot.

Toutefois, l'entrepreneur devra contrôler la mise en place des huisseries par les autres corps d'état au fur et à mesure de l'avancement.
La fourniture et la mise en place sur le chantier "par colis" de ces huisseries restent à la charge du présent lot. Les huisseries seront approvisionnées et réparties par le présent lot à chaque niveau. Elles seront repérées et numérotées par référence à un plan d'implantation à la charge du présent lot.

AJUSTAGE / CALFEUTREMENT
Tous les ouvrages devront être lors de la pose, parfaitement ajustés sur leur pourtour contre les ouvrages de gros œuvre ou autre. L'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge, la mise en place de tous les couvre-joints et autres calfeutrements et habillages jugés nécessaires par le Maître d'ouvrage, par suite d'un ajustage imparfait des ouvrages de menuiseries. Ces couvres-joints et calfeutrements seront toujours de même essence et nature de bois que les ouvrages au droit desquels ils seront posés.

FIXATION DES OUVRAGES
Le présent lot aura implicitement à sa charge la fixation parfaite de tous les ouvrages de son marché, par tous moyens adéquats en fonction des conditions particulières rencontrées.
Ces fixations pourront se faire suivant les cas :

- par des pattes à scellement
- sur douille à vis incorporées au coulage
- par des équerres ou tringles en fer
- par tout autre moyen efficace, à l'exclusion toutefois des taquets bois scellés ou noyés au coulage. Au sujet de ces fixations, il est spécifié :
- que dans le cas de douilles ou autres à incorporer au coulage du béton, l'entrepreneur du présent lot devra prendre tous accords à ce sujet avec le gros œuvre.
- que dans le cas de parement de gros œuvre restant apparent sans enduit, aucune patte de fixation ou autre ne pourra être admise sur ces parements.

- que le mode de fixation proposé par l'entrepreneur ne devra en aucune façon entraîner de prestations supplémentaires pour les autres corps d'état.
- qu'en aucun cas l'entrepreneur ne sera fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu.

Pour les mises en place sur cloisons sèches, l'entrepreneur du présent lot devra prendre connaissance de la nature des cloisons définies au lot plâtrerie et prévoir les éventuels éléments de renforts compte tenu des charges des portes.
En tout état de cause, les principes de fixation devront être soumis au Maître d'ouvrage pour approbation et au bureau de contrôle qui pourront demander toutes modifications qu'ils jugeraient nécessaires.

PROTECTION DES OUVRAGES
L'entrepreneur devra protéger pendant la durée du chantier et jusqu'à l'intervention du peintre, tous les ouvrages pouvant être endommagés pendant les travaux, notamment les angles saillants des bâtis de placards ou autres, etc... Ces protections pourront se faire par mise en place de liteaux en bois ou par tout autre procédé efficace.

MENUISERIE INTÉRIEURE

BLOC-PORTE

Fourniture et installation de porte isoplane à âme pleine comprenant :

- HUISSERIE
. huisserie bois exotique à joint isophonique, à recouvrement de la cloison ou du mur support (épaisseur adaptée à la cloison). Mise en place du joint isophonique néoprène par simple pression après finition et séchage des peintures.

- OUVRANT
. ossature en bois exotique embrevé et collé au pourtour d'un panneau d'aggloméré de 31 mm d'épaisseur.
. parement aux deux faces constitué d'un panneau de fibre dure, épaisseur totale 40 mm.
. joint périphérique assurant le degré coupe feu
. joint balais en partie basse
. finition revêtement stratifié aux 2 faces

- FERRAGE
. 4 paumelles de 140

- CONDAMNATION
. coffre à larder Bec de Canne
. crémone pompier sur le vantail semi-fixe (pour les portes 2 vantaux)

- GARNITURE
. béquille double et rosace suivant indications au poste "poignée de porte"

- AGRÉMENT
. l'entrepreneur devra fournir les procès verbaux d'agrément du CSTB

- PERFORMANCE ACOUSTIQUE
. suivant notice acoustique joint au dossier : Rw+C > 35 dB

- CARACTÉRISTIQUES :

- marque : au choix
- dimensions : suivant sous article ci-après
- finition : à peindre
- teinte : au choix du maître d'ouvrage
- Coupe-Feu 1/2 H suivant plan

3.2.3.1.1 0.93 x 2.04 – A PEINDRE

Localisation :

- Bloc sanitaire RDC bâtiment C
- Labo LTA

3.2.3.1.2 1.40 x 2.04 – A PEINDRE

Localisation :

- Bâtiment B et C

3.2.3.2 QUINCAILLERIE

3.2.3.2.1 POIGNÉE DE PORTE/SERRURE DE CONDAMNATION

Poignée de porte en aluminium compris béquille. Plaque 1/2 lune aux 2 faces pour béquille et condamnation.

- CARACTÉRISTIQUES :

- marque : VACHETTE ou techniquement équivalent
- type : LINOX
- finition : inox brossé

Serrure à condamnation des sanitaires

- CARACTÉRISTIQUES :

- marque : VACHETTE ou techniquement équivalent
- type : Serrure à Encastrer à Condamnation Certifiée NF niveau 2, Axe à 40mm, Coffre 135mm - D23 - Réversible sans démontage, Têtière bouts ronds Verrouillage 1 tour - Porte WC
- finition : blanc

Localisation :

- Portes du présent lot

3.2.3.2.2 ARRÊT DE PORTE

Fourniture et pose de butoirs de sol en finition inox avec caoutchouc pour arrêt de porte. Comprendre toutes sujétions pour réalisation d'une fixation invisible, quelque soit la nature du sol.

- CARACTÉRISTIQUES :

- marque : BEZAULT ou techniquement équivalent
- type : 3737 cylindre hauteur 37mm
- teinte : au choix de l'architecte

Localisation :

- Portes du présent lot

3.2.3.3 PLINTHE BOIS A PEINDRE

Exécution en sapin pour être peint. Profil à chanfrein ou arrondi en rive supérieure. Pose avec coupe d'onglet

soigneusement ajustée dans les angles. Fixation sur murs ou sur cloisons à raison de 2 points de fixation au mètre linéaire minimum sur trous tamponnés ou par pointes spéciales en acier.

- CARACTÉRISTIQUES :

- dimensions : 10 x 100 mm.

Localisation :

- en périphérie des locaux dans l'emprise du projet
- Cloisons en plaque de plâtre (intérieur et extérieur du local)
- Bloc sanitaire bâtiment C, en raccord suivant les besoins du projet
- Labo du LTA

4 PEINTURE

4.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES PEINTURE

4.1.1 ÉCHAFAUDAGE

L'entreprise du présent lot comprendra dans son offre tous les échafaudages et protections nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

4.1.2 PRESCRIPTION MATÉRIAUX

PEINTURE
Prescriptions particulières relatives aux fournitures et matériaux entrant dans les prestations du présent lot, en complément aux prescriptions générales du C.C.C.T.C.E.

PRODUITS DE MARQUE
Les produits dont la marque est spécifiée ci-après au présent C.C.T.P. devront être livrés sur le chantier dans les emballages d'origine, et ils devront répondre aux contextures et qualités garanties par le fabricant, ainsi qu'aux emplois auxquels ils sont destinés.
Dans tous les cas où une peinture est définie au présent C.C.T.P. par une marque nommément désignée, l'entrepreneur du présent lot aura la faculté de proposer au Maître d'Ouvrage une peinture d'une autre marque en apportant la preuve que cette peinture est équivalente en tant que tenue dans le temps, robustesse, résistance, tenue des teintes, aspect du fini, opacité, possibilité de lavage ou lessivage, etc...
L'acceptation par le Maître d'Ouvrage des peintures proposées par l'entrepreneur devra faire l'objet d'un accord écrit. SUBJECTILES
Avant le commencement des travaux, l'entrepreneur du présent corps d'état procédera à la réception des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche du travail que pour vérifier leur état. Le cas échéant, il fera par écrit au Maître d'Ouvrage les réserves qu'il jugera justifiées.
Dans le cas où certains subjectiles ne seraient pas aptes à recevoir les travaux prévus et ce par la faute des entrepreneurs d'autres corps d'état, il sera à exécuter les travaux préparatoires nécessaires pour remédier à cet état de chose. Selon leur nature et sur ordre du Maître d'Ouvrage ces travaux seront réalisés, soit par l'Entrepreneur responsable, soit par le présent corps d'état, mais aux frais de l'entrepreneur responsable.
Une fois les travaux de peinture commencés, l'entrepreneur ne pourra plus incriminer l'état des subjectiles, sauf cas de "vice cache".

PRODUITS POUR ENDUISAGES ET REBOUCHAGES
Ces produits seront livrés prêts à l'emploi, le mélange et la préparation sur chantier ne seront pas admis.
Ces produits seront à base de blanc de zinc, de staff ou autres composants, les enduits gras étant refusés.

ADHÉSIFS
Les adhésifs seront toujours ceux préconisés par le fournisseur du revêtement mural considéré. Ils seront prêts à l'emploi.

Le mélange et la préparation sur chantier ne seront pas admis.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENTS MURAUX
Tous les matériaux de revêtements muraux devront avoir reçu l'avis technique du C.S.T.B. Les teintes devront toujours être régulières et il ne sera pas admis de différences de tons dans le revêtement d'un même local.

4.1.3 RÈGLES GÉNÉRALES D'EXÉCUTION

RÈGLES GÉNÉRALES D'EMPLOI DES PEINTURES ET DES PRODUITS DE REBOUCHAGES ET D'ENDUITS.
Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage devront être choisis en fonction de l'exposition des surfaces extérieures et intérieures, exposition en atmosphère agressive, etc...
Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage devront être compatibles avec le subjectile et compatibles entre eux.
Les produits de marque seront uniquement utilisés suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par le fabricant, les travaux préparatoires devront être compatibles avec ces produits de marque.
Les couches d'impression devront être ajustées aux subjectiles en raison des différences d'absorption de ces derniers.

PRÉPARATION DES SUBJECTILES
Les travaux ne devront être exécutés que sur des subjectiles parfaitement secs. Avant application de toute couche, le subjectile devra être débarrassé des souillures, poussières, projections de plâtre ou mortier, tâches de graisse, etc... Pour tous les subjectiles ayant reçu une couche primaire par les soins du fournisseur, le peintre devra procéder à une révision soignée de cette couche d'impression, et il aura à sa charge l'exécution de tous les petits raccords nécessaires sur cette couche primaire.

COUCHES D'IMPRESSION RÉGULATRICES D'HUMIDITÉ
Sur tous les bois, il sera absolument indispensable de procéder à une application d'une couche d'impression régulatrice d'humidité avant la pose.

COUCHES DE PEINTURE
Les tons des différentes couches de peinture seront différents (sauf impossibilités techniques) les tons, pris à partir du subjectile, du plus clair au moins clair. La peinture de chaque couche devra être correctement croisée, sauf pour les peintures à l'eau et les peintures vernissées.
Avant application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, et toutes irrégularité effacée. Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.
Après achèvement et séchage de la couche de finition :
- le subjectile devra être totalement masqué
- les moulures devront être dégagées
- le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le Maître d'œuvre
- les reprises ne devront pas être visibles
- l'application ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures et rainures.

ETAT DE LIVRAISON DES OUVRAGES
Pour les éléments en métal ferreux livrés sur le chantier bruts sans peinture. Au préalable, en atelier, tous ces ouvrages auront été dégraissés et décalaminés. Seule une légère oxydation naturelle sera tolérée, mais en aucun cas, il ne sera admis de traces de calamine.
Les parties assemblées et non accessibles après coup auront reçu en atelier, avant montage, une peinture de protection, à savoir : - brossage à la brosse métallique et dépoussiérage
- couche primaire anti-corrosion ou peinture galvanisante à froid - couche supplémentaire en peinture anti-rouille.
Les ouvrages seront réceptionnés à leur livraison sur le chantier par le Maître d'Ouvrage, en présence de l'entrepreneur du présent lot et de l'entrepreneur des ouvrages métalliques.
Dans le cas où des ouvrages ne répondraient pas aux conditions imposées ci-dessus, il appartiendra au Maître d'Ouvrage de prendre toutes décisions à ce sujet.
En tout état de cause, il pourra être, si cela s'avère indispensable, demandé au peintre de réaliser les travaux complémentaires utiles, aux frais de l'entrepreneur des ouvrages métalliques.

PROTECTION CONTRE LA CORROSION PAR PEINTURE
Une couche de peinture primaire anti-corrosion sur tous les ouvrages en fer sera appliquée par le peintre avant pose des ouvrages, sur le chantier dans un local clos réservé à cet usage. La peinture définitive sera appliquée par le peintre une fois les ouvrages posés. Le montage et l'entretien du local visé ci-dessus seront à la charge du présent lot.

4.1.4 CLAUSES TECHNIQUES D'EXÉCUTION

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES
Dans tous les revêtements muraux, toutes les coupes et ajustages en rives et au droit des pénétrations, tuyaux, huisseries, etc... devront être réalisées d'une façon parfaite. Toutes les parties de revêtements muraux accusant des défauts tels que décollements, boursouflures, flashes ou bosses supérieures à la tolérance admise, joints ouverts, ajustages mal exécutés, etc... seront reprises par le remplacement complet du ou des lés concernés.
Dans tous les cas ou par suite de mauvais ajustage des revêtements muraux, il s'avérerait nécessaire de poser des couvre-joints, ces travaux supplémentaires seraient entièrement à la charge du présent lot.

PRÉPARATION DES SUPPORTS
Le support sera soigneusement brossé et égrené. La préparation se fera ensuite suivant sa nature, par application d'un enduit, soit au blanc de zinc, soit en staff, soit d'un autre produit maigre, à l'exclusion des enduits gras. Après application de cet enduit, le support sera soigneusement poncé. Le support fini pour recevoir le revêtement devra être d'une parfaite planitude, compte-tenu des tolérances précisées à l'article ci-après.

REVÊTEMENTS MURAUX ET OUVRAGES ACCESSOIRES
Aucun joint horizontal ne sera admis sur la hauteur d'un lé. Une attention particulière devra être apportée à l'exécution des joints, ceux-ci ne devront être collés et terminés qu'après un temps suffisant ayant permis au matériau de faire son retrait. Il est bien spécifié que tout joint ouvert, si peu que ce soit, sera refusé.

RACCORDS
Dans le cadre de l'exécution de son marché, le présent corps d'état aura implicitement à sa charge l'exécution de tous les raccords de peinture afférentes aux travaux des autres corps d'état.

PROTECTIONS DES OUVRAGES NON PEINTS - NETTOYAGE
Le présent corps d'état devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection de tous les ouvrages qui pourraient être tachés ou attaqués par les peintures ou autres produits employés.
Il devra, le cas échéant, après exécution de ses travaux, enlever toutes les tâches ou traces de peinture sur tous les ouvrages parfaitement protégés. Ces nettoyages ne devront en aucun cas détériorer les ouvrages, notamment les vitres qui ne devront pas être rayées. Tous les articles de ferrage et quincaillerie mobiles, devront être nettoyés et grattés des finitions des peintures, afin d'assurer leur fonctionnement normal.

CHOIX DES TEINTES
Le choix des teintes appartient au Maître d'œuvre. Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour l'emploi de telle ou autre teinte, ainsi que pour l'exécution de plusieurs teintes sur les parois d'une même pièce (huisseries / plinthes / portes / murs) et d'un même logement, réchampissages ou autres, contrairement aux spécifications du cahier des charges D.T.U. Après choix des teintes, des surfaces dites "surfaces de référence" pourront être demandées comme spécifié au Cahier des Charges D.T.U. correspondant.

GARANTIES
Pour les travaux du présent lot, il sera demandé une garantie conjointe et solidaire du ou des fabricants et de l'entrepreneur du présent lot. Par dérogation aux clauses générales du marché, les délais de garantie pendant lesquels l'entrepreneur sera responsable de ces travaux conjointement et solidairement avec le ou les fabricants, seront les suivants :
- quatre ans pour les travaux de peinture sur les ouvrages métalliques autres que ceux galvanisés ou métallisés
- cinq ans pour les travaux de peinture sur les ouvrages métalliques galvanisés ou métallisés
- deux ans pour tous les autres travaux de peinture.

L'expiration du délai de garantie de parfait achèvement d'un an après réception ne supprimera pas les durées de garantie ci-dessus.

CONTRÔLE - ESSAIS
En présence de l'entrepreneur ou de son représentant, des prélèvements pourront être effectués et soumis aux essais de conformité ou d'identification et ce, aux frais de l'entrepreneur. Toutes les autres spécifications à ce sujet, précisées dansles documents visés ci- avant, demeurant applicables. CHOIX DES PRODUITS
Avant tout début de travaux, l'entrepreneur s'assurera que les différents produits prévus au présent CCTP conviennent parfaitement à l'emploi envisagé, et ceci en fonction de la nature et de l'état des subjectiles dont il aura alors une parfaite connaissance, ainsi que des conditions climatiques ou autres particulières au chantier.
En ce qui concerne les couches d'impression et couches primaires, l'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les entrepreneurs intéressés afin de s'assurer que les produits qu'il envisage d'appliquer répondent parfaitement, compte-tenu de l'état des subjectiles considérés avec toutes justifications à l'appui. En tout état de cause, l'entrepreneur du

présent lot sera toujours responsable du choix des produits

RÉCEPTION DES SUPPORTS
L'entrepreneur devra avant tout commencement de travaux de revêtements muraux, réceptionner les supports.
Cette réception consistera en la vérification de la dureté, du taux d'humidité, de l'état de la siccité, des aplombs et surtout de la planitude, compte-tenu des tolérances admises et précisées au CCTP des lots concernés. En cas de contestations justifiées de l'entrepreneur du présent lot, il appartiendra au Maître d'Ouvrage de prendre toutes décisions utiles à ce sujet. Il est toutefois spécifié que l'entrepreneur du présent lot aura à exécuter sur les supports l'enduisage nécessaire pour une exécution parfaite, sans pouvoir prétendre à un supplément de prix.

PROTECTION DES OUVRAGES FINIS
Les revêtements muraux collés seront mis en œuvre après terminaison complète de tous les ouvrages des autres corps d'état y compris peintures. En conséquence, l'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions et précautions utiles afin d'éviter toutes dégradations aux ouvrages finis. Il est bien spécifié que dans le cas ou des dégradations, tâches d'enduisage ou de colle, etc... seraient constatées après le passage des poseurs, tous les frais de réfection seraient à supporter par l'entrepreneur du présent lot.

TOLÉRANCE DE POSE
Tous les revêtements devront être d'une parfaite planéité, les tolérances admissibles sont les suivantes :
- planitude locale : une règle de 0.20 m appliquée sur le revêtement et promenée en tous sens, ne devra pas faire apparaître de défaut de planéité supérieur à 1 mm
- planitude générale : comme spécifié pour les enduits en plâtre, c'est-à-dire qu'une règle de 2.00 m appliquée sur le revêtement et promenée en tous sens, ne devra pas faire apparaître de défaut de planitude supérieure à 8 mm.

4.2 PEINTURE

4.2.1 ÉCHAFAUDAGE

L'entreprise du présent lot comprendra dans son offre tous les échafaudages, plateformes individuelles roulantes et protections nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

4.2.2 REPRISE DE PEINTURE SUR SUPPORT EXISTANT ET PLAQUES DE PLÂTRE CREEES

Réalisation de peinture satinée sur support existant, comprendre :
PRÉPARATION :
- lessivage
- rebouchage soigné en tant que de besoin
- ponçage, égrenage et dépoussiérage
FINITION :
- 2 couches de peinture acrylique satinée
ASPECT:
- finition satinée
- état de finition : type A

Réalisation de peinture satinée sur plaque de plâtre, comprendre :
PRÉPARATION
- ratissage général
- impression/sous couche pour fonds absorbants
- Ponçage soigné.
FINITION
- 2 couches de peinture acrylique satinée.
- état de finition : type A

Localisation :
- emprise du projet :
 - Cloisons en plaques de plâtres et doublages créés
 - retombée de faux plafond / encadrements d'ouverture

- en raccord avec les éléments déposés ou modifiés
- plinthes
- Portes à peindre compris huisserie
- salles de réunion du bâtiment E
- Bureaux de 5 à 8 du RDC du bâtiment E (PSE N°1)

4.2.3 NETTOYAGE

4.2.3.1 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

L'entrepreneur aura à charge, après la terminaison complète des ouvrages, le nettoyage complet des locaux avant opération préalable à la réception et après levée des réserves éventuelles (réception). Ce nettoyage concernera :

1 - EN FIN DE CHANTIER (avant Opération Préalable à la Réception)
L'entreprise procédera après le nettoyage du, par les différentes entreprises et avant la réception, au nettoyage complet des ouvrages :
- dépose des protections de toute nature mises en place par les entreprises et évacuation
- grattage des traces de peinture sur tous supports
- sol souple : aspiration ou balayage + nettoyage
- sol durs : aspiration ou balayage + nettoyage avec produit adapté selon nature des sols
- nettoyage des tapis
- nettoyage des éléments sanitaires et des accessoires
- nettoyage des cloisons vitrées aux 2 faces : bâtis + éléments de remplissage.
- nettoyage des portes pleines ou vitrées et de leurs garnitures
- nettoyage des cabines d'ascenseur et de leurs portes le cas échéant
- nettoyage des appareillages électriques (prises, interrupteur, luminaires)

2 - APRÈS RÉCEPTION
L'entreprise procédera à un nettoyage complémentaire complet des sols et de tous les ouvrages qui auraient été salis au cours des opérations de réception.

Localisation :
- emprise projet

5 SOLS COLLES

5.1 TRAVAUX DE SOLS

Le titulaire du présent lot doit :

- Reprise de sol au droit de la rampe PMR déposée

Fourniture et mise en œuvre de revêtement de sol PVC en lés. Pose collée, à joints soudés suivant prescriptions et notice de pose du fabricant compris préparation du support suivant recommandation du fabricant.

Le présent lot aura toujours à exécuter, avant toute pose de revêtement, une préparation du support par un enduit de lissage dit ragréage.
Le choix du type de produit à employer pour cet enduit de lissage dans le cadre des spécifications énoncées ci-avant, sera du ressort de l'entrepreneur. Ce choix sera fonction de la nature et de l'état du support, de la nature du revêtement de sol prévu, et des éventuelles conditions particulières du chantier. Ce choix sera soumis à l'agrément du Maître d'Ouvrage.
L'épaisseur de ces enduits de lissage pourra varier entre 0.5 et 2 mm. selon le type de produit. Ils seront réalisés en une ou plusieurs couches.
En résumé, les enduits de lissage devront réaliser des supports dont la planitude et l'état de surface permettent

d'obtenir des revêtements de sols finis répondant aux conditions imposées ci- après.

- CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

.revêtement de sol PVC acoustique composé d'une couche d'usure compacte transparente, d'un décor imprimé et d'une couche compacte

- RÉFÉRENCE

- marque : GERFLOR ou techniquement équivalent
- type : TARALAY INITIAL COMPACT PRO ou équivalent
- classement U.P.E.C : U4P3E2/3C2
- épaisseur : 2 mm
- épaisseur couche d'usure : 0.7 mm
- réaction au feu : Bfl-s1
- affaiblissement acoustique : 6 dB
- dimensions des lés : 200x2500 cm
- teintes : au choix du maître d'ouvrage

Note : L'entrepreneur du présent lot prévoira dans son offre (outre un choix important d'aspect et de teinte), la possibilité d'en utiliser plusieurs d'aspect et de teinte différents.

- Remplacement de sols

Arrachage de sols existants, préparation du support, fourniture et mise en œuvre de revêtement de sol PVC en lés. Pose collée, à joints soudés suivant prescriptions et notice de pose du fabricant compris préparation du support suivant recommandation du fabricant.

Le présent lot aura toujours à exécuter, avant toute pose de revêtement, une préparation du support par un enduit de lissage dit ragréage.
Le choix du type de produit à employer pour cet enduit de lissage dans le cadre des spécifications énoncées ci-avant, sera du ressort de l'entrepreneur. Ce choix sera fonction de la nature et de l'état du support, de la nature du revêtement de sol prévu, et des éventuelles conditions particulières du chantier. Ce choix sera soumis à l'agrément du Maître d'Ouvrage.
L'épaisseur de ces enduits de lissage pourra varier entre 0.5 et 2 mm. selon le type de produit. Ils seront réalisés en une ou plusieurs couches.
En résumé, les enduits de lissage devront réaliser des supports dont la planitude et l'état de surface permettent d'obtenir des revêtements de sols finis répondant aux conditions imposées ci- après.

- CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

.revêtement de sol PVC acoustique composé d'une couche d'usure compacte transparente, d'un décor imprimé et d'une couche compacte

- RÉFÉRENCE

- marque : GERFLOR ou techniquement équivalent
- type : TARALAY INITIAL COMPACT PRO ou équivalent
- classement U.P.E.C : U4P3E2/3C2
- épaisseur : 2 mm
- épaisseur couche d'usure : 0.7 mm
- réaction au feu : Bfl-s1
- affaiblissement acoustique : 6 dB
- dimensions des lés : 200x2500 cm
- teintes : au choix du maître d'ouvrage
-

Note : L'entrepreneur du présent lot prévoira dans son offre (outre un choix important d'aspect et de teinte), la possibilité d'en utiliser plusieurs d'aspect et de teinte différents.

Localisation :

- Dans le labo du RDC du LTA
- Dans les salles de réunion du RDC du bâtiment E
- Les bureaux de 5 à 8 du RDC du bâtiment E (PSE N°2)

6 Douche LTA

6.1 TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'UNE DOUCHE

Le titulaire du présent lot doit :

- Tous travaux de préparation, de pose du revêtement de sol, du revêtement mural, de tous les accessoires nécessaire à la bonne réalisation de la douche. De plus il devra fournir au lot CVC-Plomberie le siphon de sol, le lot CVC-Plomberie assurera la pose suivant les instructions du présent lot.
- Le procédé pour la réalisation de la douche sera le AQUASENSE CONCEPT DOUCHE de marque TARKETTE ou équivalent.
- Le fond de forme avec un pente conforme au prescription est à la charge du présent lot.
- Une attention particulière pour la liaison sol/siphon



Pour le sol, pose collée :

AQUA MULTISAFE

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
- Format disponible : Rouleau de 2 x 23 m
- Épaisseur totale : 2,00 mm
- Épaisseur couche d'usure: 0,55 mm
- Classification européenne : 33-42 (EN ISO 10874)
- Classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2

RÉSISTANCE
- Garantie : 12 ans (professionnelle)
- Poinçonnement rémanent : ≤ 0,03 mm (Valeur moyenne mesurée, EN ISO 24343-1)

- Stabilité dimensionnelle : ≤ 0.40 % (Valeur mesurée, EN ISO 23999)
- Traitement de surface : TopClean XP

SÉCURITÉ
- Classement glissance : R10 (DIN 51130)
- Classement glissance (pieds nus) : Classe C (DIN 51097)
- Réaction au feu : Bfl-s1 sur support béton et Cfl-s1 sur support bois (EN 13501-1))

ACOUSTIQUE
- Efficacité acoustique revendiquée au bruit de choc - ∆Lw : 6 dB

ENVIRONNEMENT
- Qualité de l'air intérieur : A+ (émissions < 10 µg/m³ après 28 jours)
- Empreinte carbone : 7,461 kg CO_2e /m²
- Certification environnementale : 100 % sans phtalate – 33 % de contenu recyclé
- Fabrication : Europe

MISE EN ŒUVRE
La pose du revêtement sera effectuée en conformité avec le DTU NF DTU 53.2 et les prescriptions du fabricant. Possibilité de soudure à chaud avec cordons multicolores pour certaines références.

COLORIS
10 décors possibles au choix du maître d'ouvrage.

Pour les murs, pose collée :

AQUARELLE WALL HFS

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
- Format disponible : Rouleau de 2 x 35 m
- Épaisseur totale : 0,92 mm
- Épaisseur couche d'usure : 0,12 mm

RÉSISTANCE
- Garantie : 12 ans (professionnelle)
- Stabilité dimensionnelle : ≤ 0.40 % (Valeur mesurée, EN ISO 23999)
- Traitement de surface : traitement polyuréthane photoréticulé Safety CleanXP

SÉCURITÉ
- Réaction au feu : B-s2, d0

ENVIRONNEMENT
- Qualité de l'air intérieur : A+ (émissions < 10 µg/m³ après 28 jours)
- Certification environnementale : 100 % sans phtalate ni biocide – 4,5 % de contenu recyclé – 100 % recyclable
- Fabrication : Europe

MISE EN ŒUVRE
La pose du revêtement sera effectuée en conformité avec le DTU NF DTU 53.2 et les prescriptions du fabricant. Possibilité de soudure à chaud avec cordons multicolores pour certaines références.

COLORIS
32 décors possibles. 3 décors XXL immersifs au choix du maître d'ouvrage

ÉVACUATIONS
IMPORTANT : pour permettre une évacuation parfaite de l'eau, le support doit présenter une pente d'au moins 1 cm par mètre vers l'évacuation.
L'évacuation doit être située à au moins 30 cm des murs et doit être installée par un plombier conformément aux spécifications techniques Tarkett et Purus.
Evacuation ronde vertical type BRAGE 75

Mise en œuvre :
La mise en œuvre sera réalisée suivant les recommandations du fabricant.
Le titulaire du présent lot devra fournir et posé les accessoires recommandés/
- Profilés d'appui
- Profilés de jonction
- ruban adhésif double face prédécoupé
- seuil



La titulaire devra les opérations de soudures des matériaux, il réalisera le rainurage, le soudage et l'ebarbage.

7 DIVERS

7.1 TRAVAUX DIVERS

Le titulaire du présent lot doit :

- Tous travaux non décrits au cctp mais nécessaire à sa bonne mise en œuvre
- Crédence en faience 15x15 cm au dessus du lavabo et lave main des sanitaires créés au bâtiment C (2 rangs)
- Crédence en faïence de 15x15 cm au dessus de l'évier du labo LTA (2 rangs)